



Protocole d'accueil et d'organisation des compétitions foot à 11

Saison 2025/2026

Version du 01-10-2025

INTRODUCTION

Le présent protocole a été élaboré dans le but d'appliquer les modalités de sécurité et d'organisation des matchs conformément aux règlements généraux des compétitions.

LA SECURITE DES OFFICIELS EST PRIMORDIALE.

IMPORTANT

Existence d'un cadre législatif et réglementaire renforcé (l'Etat, par la voix de la DRAJES peut ouvrir une procédure disciplinaire)

REFERENCES

- LOI n° 2006-1294 du 23 octobre 2006, c'est une personne chargée d'une mission de service public.
- Condamnation prévue : 3 à 10 ans d'emprisonnement et de 45000 à 150000 euros d'amende.

SOMMAIRE

1

IDENTIFICATION DU DELEGUE DE SECURITE

2

ROLES DU DELEGUE DE SECURITE

3

POLICE DE TERRAIN

4

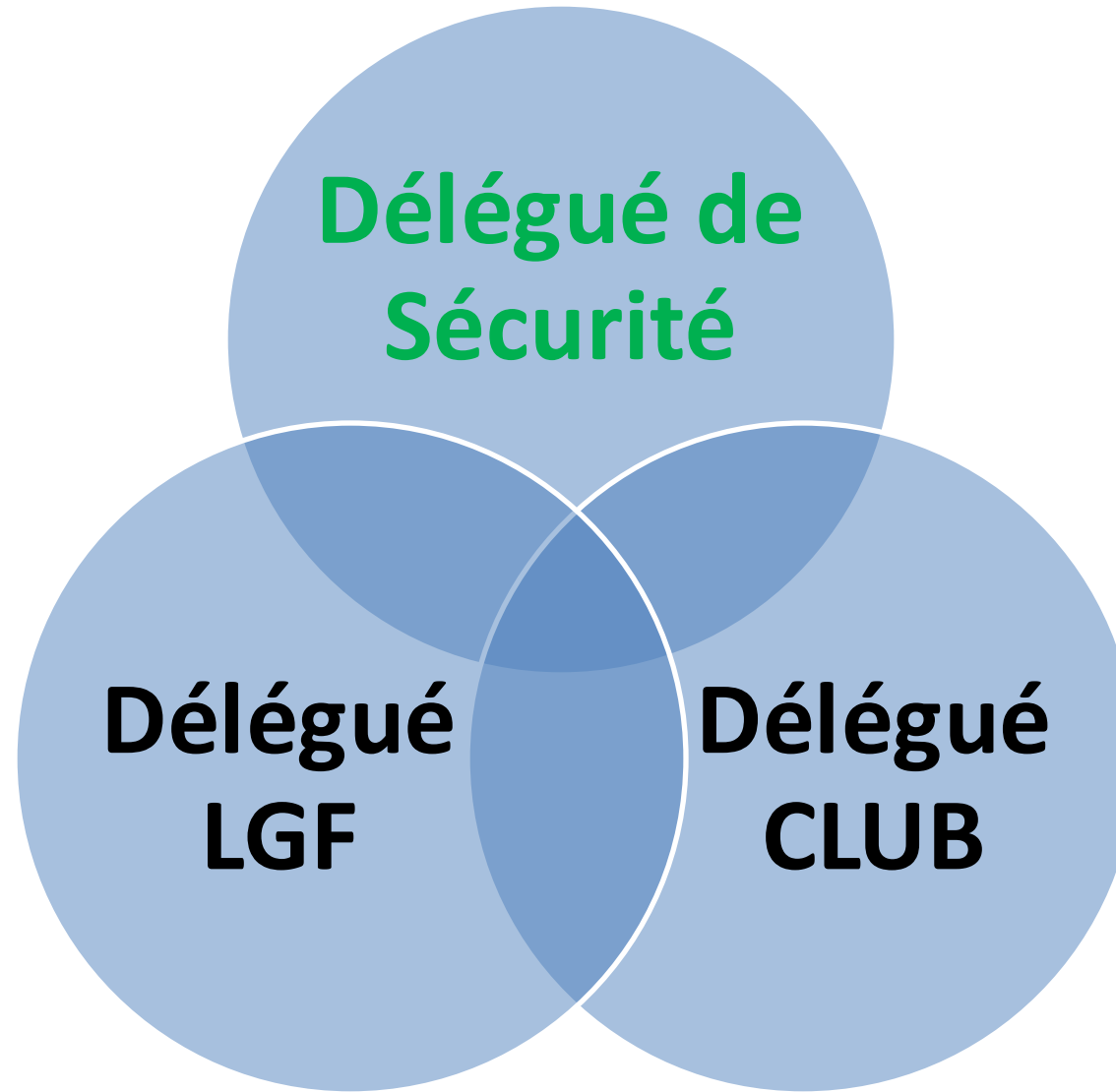
LES ACTEURS DE LA RENCONTRE

— Protocole d'accueil et de sécurité —

1

IDENTIFICATION DU DELEGUE DE SECURITE

LES 3 DELEGUES DOIVENT TRAVAILLER EN ETROITE COLLABORATION



DELEGUE DE SECURITE DESIGNE PAR LE CLUB

PRESENTATION PAR LE CLUB RECEVANT

ROLE AVANT MATCH



PRISE EN CHARGE DES ARBITRES JUSQU'AUX VESTIAIRES

ROLE PENDANT LE MATCH



VEILLER AU BON DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

ROLE APRES LE MATCH



VEILLE SUR LA SECURITE DES ARBITRES ET DES JOUEURS

A NE PAS PERDRE DE VUE PAR LE CLUB RECEVANT

- ❖ Signaler au plus tôt (S-2 minimum avant la rencontre) par mail officiel, les matchs potentiellement à risque à la Ligue et au propriétaire de l'infrastructure. Cela afin de permettre à la Ligue d'envisager une reprogrammation sur terrain neutre, le huis clos, ou toute autre mesure nécessaire, le cas échéant, et d'envisager avec la mairie et l'ETAT la mise en place de mesures sécurités préventives (présence policière).
- ❖ Faire immédiatement appel à la police ou à la gendarmerie en cas d'incidents en lien avec la sécurité
- ❖ Faire et transmettre la déclaration d'incidents à la DRAJES dans les 48H après le match (article R.322-6 du code du sport)



— Protocole d'accueil et de sécurité —

2

LES RÔLES DU DELEGUE DE SECURITE



RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU DELEGUE DE SECURITE



1 • Complémentarité avec le délégué du club et le délégué LGF

2 • Doit rester en contact permanent avec les officiels depuis leur arrivée jusqu'à leur départ

3 • Transmet au délégué LGF toute information utile liée à la sécurité avant, pendant et après le match

4 • Chargé de la sécurité autour du terrain à l'extérieur et à l'intérieur de la main courante

5 • Accompagne les arbitres jusqu'à leur départ du stade et adresse un rapport à la LGF **si incidents**

— Protocole d'accueil et de sécurité —

3

POLICE DE TERRAIN



POLICE DE TERRAIN



APPLICATION STRICTE DE L'ARTICLE 11

RESPONSABILITE

Les clubs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la régularité des rencontres et sont tenus pour responsables les incidents de quelque nature qu'ils soient qui pourraient se produire sur les terrains de jeu ou leurs dépendances, avant, pendant ou après le match du fait de l'attitude du public, des joueurs et des dirigeants ou de l'insuffisance de l'organisation.

PROTECTION DES ARBITRES

Les arbitres officiels sont placés, lorsqu'ils dirigent une rencontre, sous la protection des dirigeants et capitaines des 2 clubs en présence, des délégués aux terrains et de la police. Cette protection devra s'étendre hors du terrain de jeu, du vestiaire et du stade, jusqu'au moment où l'arbitre sera en pleine sécurité.

— Protocole d'accueil et de sécurité —

4

LES ACTEURS DE LA RENCONTRE

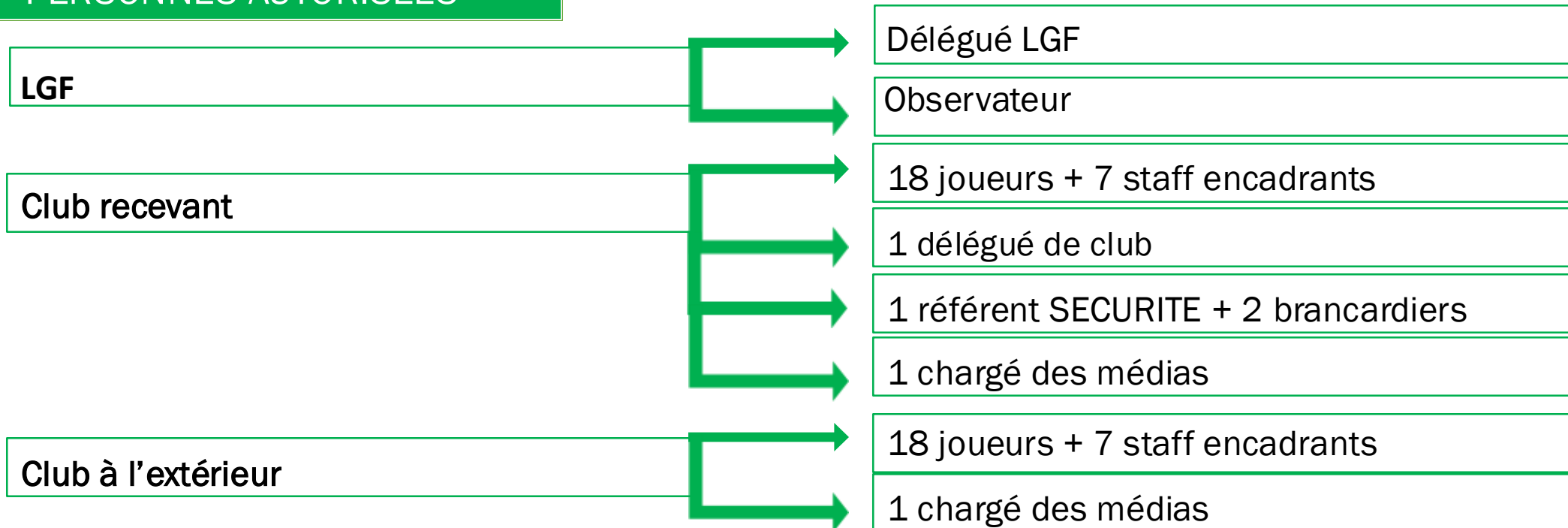
Les acteurs de la rencontre : Arbitres - Dirigeants - Joueurs - Délégué LGF - Observateur

COMPTE A REBOURS

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à l'enceinte grillagée

Arrivée des équipes entre 1h15 et 1h30 avant le coup d'envoi.

PERSONNES AUTORISEES





FIN



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Resygnémen ten nou !